

Procès-Verbal du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date Du 13 Septembre 2022

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

Séance du 13.09.2022
Convocation du 23.08.2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 Septembre à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Céline Brumaire, Stéphane Larger, Marie-Laure Brise, Laurent Dubouis, David Baudier, Aline Augagneur, Jacques Trichard, Virginie Lecouffe, Leslie Paput

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

Le Conseil municipal :

- Approuve le compte rendu du Conseil du 26/07/2022

Intervention de David BALTHAZARD, responsable du service déchet ménager de la com-com pour présenter la nouvelle facturation de la redevance OM :

Monsieur le Maire intervient en tout premier lieu afin d'informer qu'un groupe de travail prévention des déchets piloté par Mr Robert FRACHISSE (ancien comptable auprès de diverses collectivités) a été créé pour travailler sur le prix de la redevance OM.

Le point sur cette refonte a déjà été présentée à l'assemblée de maires et au Conseil Communautaire. Monsieur David BALTHAZARD, intervient en second lieu. Le service déchet de la Com-com compte 20 salariés supervisé par Henri GROSDENIS.

Actuellement les déchets sont collectés 1 fois par semaine sur notre commune : C1, et face à l'obligation nationale de diminuer nos déchets il est important de faire une refonte.

Monsieur David BALTHAZARD amène un bac OM afin de schématiser ce qu'il contient : 34kg de bio déchets (c'est ce que l'on cherche à recycler), 3 kg de verre, 18kg d'emballage, 4 kg de papiers et 5kg autres.

Au 1^{er} Janvier 2023, les communes de Charlieu-Belmont auront leurs déchets ménagers collectés 1 fois tous les 15 jours : C05 sauf pour les restaurateurs, les commerces de bouche...

A Arcinges la collecte sera le lundi des semaines pairs. Il faudra respecter le seuil de pas plus de 26 levées sur 1 année.

Ce passage en C05 a été décidé au vu de raison écologique : ainsi les chemins moins abimés, réduction frais carburant, certains passages se faisait sans qu'il y ai de bac à collecter, et au vu de raison économique.

C'est la société SECAF CHAMFRAY qui a été retenu pour le marché : marché signé pour 7 ans.

Des interventions pour informer les enfants dans les écoles sont programmées.

En 2023 chaque habitant recevra 2 factures : une réelle et une fictive qui montrera ce que l'on pourra payer en 2024.

Travaux Eglise :

Madame Leslie PAPUT présidente de l'association Arcinges Sauvegarde du Patrimoine nous informe que l'association a lancé une collecte de dons. Elle rappelle qu'un concert de Gospel aura lieu le 8 Octobre à l'église d'Arcinges.

A l'occasion de l'inauguration de la boulangerie ce samedi un stand de bière sera proposé à la vente. Céline Brumaire a rédigé un courrier pour les entreprises susceptibles de faire un don.

Concernant les travaux de rénovation, les entreprises seront consultées en Octobre 2022 pour une attribution de marché en Décembre et le début de travaux est programmés en mars.

Un article sur le journal l'équipe de la paroisse a été rédigé et une page Facebook va être créée.

Intervention de Aurélie KAH MIRANDA pour présenter son projet installation :

Madame Aurélie KAH MIRANDA a suivi une formation BP aura suite à perte emploi.

Elle sera officiellement installée au 1er Janvier 2023. Elle exploitera plusieurs zones : au réservoir lieu-dit le coucou, au lieu-dit le Bouillon, Les noisetiers pour une superficie totale de 3ha.

Elle va exploiter des plants de fraises, de framboises, cassis, mures, myrtilles, rhubarbes, oignons, courges. Elle les proposera à la vente en barquette, en frais et en surgelé pour les restaurateurs locaux, les restaurations collectives, les conserveries et les particuliers.

Elle utilisera les canaux suivants pour la vente directe : sur internet, vente à la ferme et sur les marchés.

Madame Aurélie KAH MIRANDA explique que pour financer son projet les parcelles doivent avoir une ressource en eau sinon aucun crédit ne lui sera accordé : elle irriguera ses plants de Mai à septembre.

Pour protéger ses fruits de juin à octobre (car les plantes sensibles à excès de lumière et de pluie et aussi face au gel et à la grêle) elle installera un tunnel à fraises et framboises de 5x30 mètres ;

Madame Aurélie KAH MIRANDA projette de modifier son habitation : à droite de sa maison elle a un garage qui sera dédié à la production : mettre un appentis pour mettre à l'abri sa chambre froide, un congélateur, stocker son véhicule et pour y travailler.

Madame Aurélie KAH MIRANDA explique son planning annuel :

Septembre : engrais pour couverture sol + broyage

Décembre : plant cassis, framboises, mures, myrtilles

Mai plantation de 100000 fraisiers

Mai à Octobre récolte tous les 2 jours lundi, mercredi, vendredi

Novembre : plantation haies + arbres

Toute sa production est certifiée bio.

A l'avenir, son activité permettra le recrutement de saisonniers : 5h/semaine

RPQS eau et assainissement 2020 :

Monsieur le Maire informe que les RPQS 2020 sont à dispositions sur le site SISPEA. Ils seront validés lors du prochain Conseil Municipal.

Renouvellement CDD Nadine BALLANDRAS (Délibération 2022-27) :

Monsieur le Maire informe que le Contrat à Durée Indéterminée de Madame BALLANDRAS Nadine, Secrétaire de mairie prend fin le 30 Octobre 2022 et qu'il y a lieu de le renouveler pour 3 ans. Vu que Madame BALLANDRAS Nadine souhaite rester dans notre mairie et par la suite être titularisée.

Ainsi sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres du conseil municipal présents décide de la création à compter du 1^{er} Novembre 2022 d'un emploi de secrétaire de mairie, Adjoint administratif principal emploi de catégorie C à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un **agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984**. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la possibilité de renouveler le précédent contrat qui était d'une durée de 3 ans. **A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Point Conseil Jeune :

Leslie PAPUT fait un compte rendu de la rencontre avec les élus de BELLEROCHE qui ont installé un CM jeune. Il faut cibler les jeunes de 8 à 16 ans, le conseil municipal sera composé de 6 membres, avant l'inscription il faut avoir un projet à présenter, ceux qui souhaitent se présenter ont un programme, un budget de 500 euros peut leur être alloué, le CM jeune doit participer une fois dans l'année au CM adulte, ils sont élus pour 2 ans.

Un groupe de travail est ainsi créé pour avancer sur le CM jeune, il est composé de Marie-Laure BRISE, Céline BRUMAIRE, Henri GROSDENIS, Jean-Philippe POYET, et Leslie PAPUT.

Participations sortie du 24.09.2022 des 60 ans et + (Délibération 2022-28) :

Un point CCAS est fait par Marie-Laure BRISE concernant la sortie du 24 Septembre 2022 : sont inscrits au repas 38 personnes et pour la sortie bateau 35.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de prendre une délibération fixant les tarifs des participations à :

20 euros par personne afin de financer la sortie en bateau et repas à VILLEREST (42)

15 euros par personne afin de financer le repas à VILLEREST (42)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les participations suivantes :

20 euros par personne afin de financer la sortie en bateau et repas à VILLEREST (42)

15 euros par personne afin de financer le repas à VILLEREST (42)

Divers :

Une subvention a été allouée à l'association située dans le Roannais : « Pour qu'Eden et Abel vivent », Mr le MAIRE fait lecture d'une lettre de remerciement.

Madame POYET Françoise adjointe technique territoriale change de grade au 6 Septembre 2022 elle sera adjointe technique territoriale principale 2^{ème} classe.

La commune d'Ecoche a envoyé un courrier de remerciement suite à notre subvention que nous leur avons allouée pour aider aux dépenses quotidiennes des ukrainiens et de deux familles écochoises qui accueillent les réfugiés.

Fin du Conseil Municipal à 22h00.

Prochain conseil municipal programmé le 15 Novembre 2022 à 19h.

Le Maire,
Henri GROSDENIS



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Grosdenis". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "VILLE D'ARCOING" at the top and "42 (Loire)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above. The stamp is partially overlaid by the signature.

